



## LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

## DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 7 du master mention Physique Appliquée et Ingénierie Physique**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

**Président du jury :**

- Mme Nadia PELLERIN Professeure des Universités

Vice-Président du jury :

- M. Romain JOUSSOT Maître de Conférences

Membres du jury :

- M. Nadjib SEMMAR	Professeur des Universités
- M. Youssef KEBBATI	Maître de Conférences
- M. Nuno CERQUEIRA	Maître de Conférences

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans le 03/12/2025

Eric BLOND



## LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

## DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 8 du master mention Physique Appliquée et Ingénierie Physique**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

**Président du jury :**

- M. Romain JOUSSOT **Maître de Conférences**

Vice-Présidente du jury :

- Mme Nadia PELLERIN **Professeure des Universités**

Membres du jury :

- M. Nadjib SEMMAR  
- M. Youssef KEBBATI  
- M. Nuno CERQUEIRA **Professeur des Universités**  
**Maître de Conférences**  
**Maître de Conférences**

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 03/12/2025

Éric BLOND



## LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

## DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 9 du master mention Physique Appliquée et Ingénierie Physique**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

**Président du jury :**

- M. Youssef KEBBATI

**Maître de Conférences**

Vice-Président du jury :

- M. Nuno CERQUEIRA

**Maître de Conférences**

Membres du jury :

- M. Nadjib SEMMAR  
- Mme Nadia PELLERIN  
- M. Romain JOUSSOT

Professeur des Universités  
Professeure des Universités  
Maître de Conférences

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 03/12/2025

Eric BLOND



## LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

### DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 10 du master mention Physique Appliquée et Ingénierie Physique**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

**Président du jury :**

- M. Nuno CERQUEIRA Maître de Conférences

Vice-Président du jury :

- M. Nadjib SEMMAR Professeur des Universités

Membres du jury :

- Mme Nadia PELLERIN	Professeure des Universités
- M. Romain JOUSSOT	Maître de Conférences
- M. Youssef KEBBATTI	Maître de Conférences

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 03/12/2025

Éric BLOND